

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-M-311-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-311 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES  
ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 17 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2025-M-311-2 modifiant le règlement numéro 2021-M-311 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le présent règlement a pour objet :

- De modifier l'annexe A relatif à la tarification des services animaliers sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 17 décembre 2024 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 décembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe